

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-06-05-10

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle Paul Caron, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Étaient absents : M. COUILLET T., M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A. Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 31/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MOFIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE LILU BOULANGER

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis favorable de la commission culture du 21 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les modifications du règlement de fonctionnement de l'école de musique « Lili Boulanger »
- Dit que ce règlement sera appliqué à compter du 1er septembre 2024
- Autorise Madame le Maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre des délégations, à signer tous les actes qui seront la conséquence de la présente délibération
- Dit que la directrice de l'école de musique « Lili Boulanger » assure la mise en œuvre de la présente délibération

ANNEXE 11: Règlement de fonctionnement modifié de l'école de musique « Lili Boulanger »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 5 juin 2024
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance
Loïc BAUCAMP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240605-2024-06-05-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024